

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Delphine DAVID, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

23 septembre 2026

PRESENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames BAREL – MARTIN – RICHOUX

Messieurs DESSAUGE – FRIN – THIRION

Les Conseillers municipaux :

Mesdames DELALANDE CORBIE – DENISE – GUERIN DAVID – LEPASLIER (départ à 21h08 après le vote délibération n°26.102) – MORICE – NOYAL – ROQUES – VERGER

Messieurs CHEREL – DALINO – DUFFE – GUERIN – HAKKOU – HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY (départ à 20h05 après le vote délibération n°26.091) – SOHIER – TILLARD – TRIGALLEZ

PROCURATION :

M. BREBANT a donné pouvoir à M. GUERIN

Mme CROSSE a donné pouvoir à Mme RICHOUX

M. PARTHENAY a donné pouvoir à Mme DAVID (à partir de 20h05)

Mme PETITHOMME a donné pouvoir à Mme NOYAL

ABSENTS :

Mme LESPALIER (à partir de 21h08)

SECRETAIRE: Mme VERGER

PC/CLV/26-104

**REVERSEMENT DES PRODUITS PROVENANT DE LA REVALORISATION DES
MÉTAUX ISSUS DE LA CRÉMATION**

Le Conseil Municipal,

VU l'article 3.11 du Contrat de Délégation de Service Public pour l'extension et l'exploitation du crématorium de Montfort-sur-Meu ;

VU les articles L. 2223-18-1-1 et R. 2223-103-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le produit financier du retraitement des résidus métalliques des crémations ne peut être destiné qu'aux deux opérations suivantes :

– Financement de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes,

- Don à une association d'intérêt général publique.

CONSIDERANT que le produit financier des produits collectés en mars 2026 s'élève à 15 266,68 €.

Il est proposé de flécher le produit financier issu du retraitement des résidus métalliques provenant des crémations de la manière suivante :

- 15 266,68 € que le CCAS devra attribuer à une/des association(s) d'intérêt général ou à une/des fondation(s) reconnue(s) d'utilité publique.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement par OGF au CCAS de Montfort-sur-Meu des produits tirés du recyclage des métaux recueillis après les opérations de crémation réalisées dans le cadre de la DSP : 15 266,68 € devront être attribués par le CCAS à une/des association(s) d'intérêt général ou à une/des fondation(s) reconnue(s) d'utilité publique.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Comptable public.

**Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations**

**Delphine DAVID,
Maire**



**Julia VERGER,
Secrétaire de Séance**